



Charte du voyageur

- 1) Les voyageurs s'engagent à ne faire aucun don financier ou autre à titre individuel ou collectif.
- 2) Si les voyageurs souhaitent aider les villageois, ils peuvent le faire dans le cadre du projet collectif de développement. Inutile d'apporter vos surplus (crayons, vêtements, médicaments etc.).
- 3) L'engagement peut se faire aussi au retour en soutenant VoyagerAutrement Togo qui a surtout besoin de votre aide en Europe.
- 4) Ils devront respecter les coutumes et usages du village et s'abstenir de tout jugement de valeur.
- 5) Ils s'engagent à respecter les consignes de sécurité mentionnées lors de la réunion de départ, puis par l'animateur pendant le séjour.
- 6) La prise de photo se fera toujours avec l'autorisation de la personne concernée.
- 7) Le voyageur ne doit pas s'ériger en donneur de leçon, et croire qu'il va régler les problèmes du village.
- 8) Tous les voyageurs sont différents, mais ils ont le devoir de se respecter et de s'entendre, pendant le séjour.

Signature :

date :